

219C0589
FR0013214145-FS0305

4 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SMCP (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2019, Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SMCP et détenir 3 750 593 actions SMCP représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	235 871	0,32
Détention par assimilation	3 514 722	4,70
Total Deutsche Bank AG	3 750 593	5,02

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SMCP sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 2 152 564 actions SMCP au titre d'un contrat d'« *exchangeable bond* » portant sur autant d'actions SMCP (prise en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçable jusqu'au 21 septembre 2021.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 1 362 158 actions SMCP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 6 contrats d'« *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 2 décembre 2019 et le 8 février 2025.

¹ Sur la base d'un capital composé de 74 747 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.